

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 3–6 juin 2013**

## **PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION**

**Point 9 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2013/9-A/2**  
21 mai 2013  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROJETS DE DÉVELOPPEMENT – YÉMEN 200432**

### **Assistance alimentaire à l'appui de l'éducation des filles**

Nombre de bénéficiaires	294 000
Durée du projet	24 mois (juillet 2013–juin 2015)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	11 160 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires	5 062 680
Coût total pour le PAM	8 899 912

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMC\*: M. M. Diab mohamed.diab@wfp.org

Directeur de pays: M. B. Parajuli bishow.parajuli@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645/2558).

\* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

## RÉSUMÉ

Le Yémen est confronté à une crise humanitaire qui va empirant, marquée par une flambée des prix des produits alimentaires et des carburants, l'accentuation de la pauvreté, l'effondrement des services sociaux, l'amenuisement des ressources, et l'existence de troubles internes et d'une certaine instabilité sur le plan politique. Selon une récente enquête du PAM, un quart de la population, soit 5 millions de personnes, était en situation d'insécurité alimentaire grave, et 5 autres millions risquaient d'y être exposées à leur tour. Le taux de malnutrition infantile est l'un des plus élevés au monde: l'émaciation touche 13 pour cent des enfants de moins de 5 ans, et le retard de croissance 47 pour cent. Les disparités entre les sexes sur le plan éducatif sont importantes: le taux d'alphabétisme est de 38 pour cent chez les femmes et de 71 pour cent chez les hommes; le taux de scolarisation en primaire est de 65 pour cent pour les filles et de 85 pour cent pour les garçons; et les filles représentent 60 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école qui ne sont pas scolarisés.

Le présent projet de développement vise à remédier aux disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, et à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Dans le cadre des activités menées, qui cibleront 35 000 écolières, 294 000 personnes devraient bénéficier des rations familiales à emporter qui seront distribuées.

Le projet fait fond sur le programme de pays 104350, qui a montré que les vivres distribués à titre d'incitation encouragent les familles à scolariser leurs filles dans les établissements d'enseignement de base et secondaire et à les laisser aller en classe, ce qui contribue à réduire l'écart entre les sexes pour ce qui est de l'éducation. Il a été établi compte tenu des recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM réalisée en 2011 et est conforme aux objectifs du Gouvernement, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2012–2015), aux Objectifs stratégiques 4 et 5 du PAM, et aux objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2 et 3.

## PROJET DE DÉCISION\*

Le Conseil approuve le projet de développement Yémen 200432, "Assistance alimentaire à l'appui de l'éducation des filles" (WFP/EB.A/2013/9-A/2), qui est proposé, sous réserve de la disponibilité des ressources.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le Yémen, qui fait partie des pays les moins avancés, à faible revenu et à déficit vivrier, se classe au 160<sup>ème</sup> rang sur 186 pays selon l'indice de développement humain<sup>1</sup>; il occupe la 11<sup>ème</sup> place parmi les pays les plus exposés à l'insécurité alimentaire dans le monde<sup>2</sup>. C'est l'un des pays les plus pauvres de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, avec un revenu national brut par habitant estimé à 1 375 dollars É.-U. par an<sup>3</sup>. Il a été durement touché par la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants, et par la crise financière. Le taux de pauvreté est passé de 35 pour cent en 2006 à 38 pour cent en 2008, puis à 45 pour cent en 2012<sup>4</sup>.
2. Ces deux dernières années, les difficultés se sont accrues tandis que la situation humanitaire devenait de plus en plus complexe. En 2011, l'instabilité politique, les conflits dans le nord et le sud du Yémen et les violents affrontements en milieu urbain entre les forces gouvernementales, les manifestants opposés aux pouvoirs publics et les membres de certaines tribus ont eu des répercussions sur les réseaux de transport des denrées alimentaires et le secteur commercial. L'affaiblissement des institutions publiques, la détérioration des services sociaux et la récurrence des pénuries de carburants ont exacerbé l'insécurité alimentaire, déjà critique.
3. Le Yémen importe 90 pour cent de son blé et 100 pour cent de son riz (qui sont les aliments de base); il est donc vulnérable face aux variations des cours sur les marchés internationaux. Les prix des aliments de base ont augmenté de 46 pour cent depuis janvier 2011, ce qui a une incidence sur l'existence de millions de familles, dont bon nombre consacrent un tiers de leurs revenus à l'achat de pain; 97 pour cent des familles rurales pauvres sont des acheteurs nets de produits alimentaires. Dans les zones urbaines, un ménage sur quatre fait état d'une capacité moindre à acheter des vivres en raison de l'insécurité.
4. D'après les conclusions de l'enquête détaillée sur la sécurité alimentaire conduite par le PAM en 2012, 22 pour cent de la population (soit 5 millions de personnes) étaient en situation d'insécurité alimentaire grave<sup>5</sup>, contre 12 pour cent (2,7 millions de personnes) en 2009. Cinq autres millions de personnes étaient exposées à une insécurité alimentaire modérée et risquaient de voir leur situation se dégrader en raison des chocs répétés. La moitié de la population n'était pas en mesure d'acheter ou de produire assez d'aliments pour survivre. Les indicateurs de développement social, comme la malnutrition infantile, la mortalité maternelle et le degré d'instruction, demeurent extrêmement bas.
5. D'après l'enquête détaillée, la prévalence de la malnutrition aiguë était de 13 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans au niveau national; ce taux atteignait 28 pour cent dans le gouvernorat d'Al-Hodeidah, largement au-dessus du seuil critique. Le taux de malnutrition chronique et de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans se

<sup>1</sup> Selon le classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2012. Voir: <http://hdr.undp.org/en/statistics>.

<sup>2</sup> PNUD. 2013. *Rapport sur le développement humain 2013*. New York.

<sup>3</sup> Voir: World Statistics Pocketbook, Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. New York.

<sup>4</sup> PAM. 2012. *The State of Food Security and Nutrition in Yemen. 2012 Enquête détaillée sur la sécurité alimentaire*. Sanaa.

<sup>5</sup> PAM. Enquête détaillée sur la sécurité alimentaire: l'insécurité alimentaire "grave" équivaut à un score de consommation alimentaire faible, l'insécurité alimentaire "modérée" correspond à un score limite; les personnes en situation d'insécurité alimentaire sont le total de celles qui ont des scores faibles et limites.

situait à un niveau alarmant (47 pour cent) au niveau national, et atteignait 60 pour cent dans certains gouvernorats. Le Yémen fait partie des pays dans lesquels la prévalence du retard de croissance est "très élevée"<sup>6</sup>.

6. Il existe manifestement dans de nombreuses régions du Yémen un cycle de la pauvreté. Les femmes démunies sont beaucoup exposées à l'analphabétisme, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition que celles qui appartiennent à des ménages plus aisés. Les femmes atteintes de malnutrition courent davantage de risques d'avoir un bébé ayant un faible poids à la naissance.
7. Le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 41 pour cent: 60 pour cent chez les femmes contre 21 pour cent chez les hommes<sup>7</sup>. Les écarts entre régions sont importants, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les zones montagneuses du nord du pays. Le taux d'analphabétisme chez les femmes et les filles est deux fois plus élevé en milieu rural que dans les zones urbaines. À Sanaa, le taux de scolarisation des filles est de 92 pour cent, soit presque trois fois le taux relevé dans le gouvernorat d'Al Jawf (36 pour cent)<sup>8</sup>. De telles disparités nuisent considérablement à l'accès des femmes aux possibilités économiques, sociales et politiques. En 2011, pour la sixième année consécutive, le Yémen occupait la dernière place du classement de l'indice mondial des inégalités entre les sexes<sup>9</sup>.
8. Bien que le pays ait fait de gros progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous<sup>10</sup>), de profonds écarts subsistent entre les taux de scolarisation et d'assiduité des filles et des enfants ruraux. Le taux brut de scolarisation pour les classes allant de la première à la neuvième année d'études est passé de 67 pour cent en 2003 à 75 pour cent en 2008<sup>11</sup>, mais il était chez les filles de 65 pour cent, contre 85 pour cent chez les garçons; les filles représentent 60 pour cent des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne vont pas en classe. Les obstacles structurels à la participation des filles à l'éducation sont notamment le manque d'écoles réservées aux filles et la préférence donnée par les parents à l'éducation des garçons. Alors que les conditions de sécurité se dégradent, il est de plus en plus difficile pour le Gouvernement d'assurer les services sociaux et éducatifs dans les zones touchées par le conflit.
9. Les politiques de développement du Gouvernement sont présentées dans sa Vision stratégique 2025, qui vise à renforcer les progrès accomplis s'agissant de passer à la catégorie des pays à revenu intermédiaire et à indice de développement humain moyen. Les objectifs comprennent notamment de nouvelles avancées dans la réalisation des OMD, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la planification familiale, de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois et de l'accès à l'eau, grâce au Plan de développement quinquennal du Gouvernement pour la lutte contre la pauvreté

<sup>6</sup> Un taux de prévalence de l'émaciation de 5 à 9 pour cent est "bas", de 10 à 14 pour cent, "grave", et au-dessus de 15 pour cent, "critique". Un taux de prévalence de retards de croissance de 20 à 29 pour cent est "moyen", de 30 à 39 pour cent "élevé", et au-delà de 40 pour cent, "très élevé". Organisation mondiale de la Santé. 1995. *Cut-off values for public health significance*. Geneva. [www.who.int/nutgrowthdb/en](http://www.who.int/nutgrowthdb/en)

<sup>7</sup> Gouvernement yéménite et Banque mondiale. *Enquête sur le budget des ménages (2005-2006)*. Sanaa.

<sup>8</sup> D'après les dernières données disponibles (pour 2007).

<sup>9</sup> Forum économique mondial. 2012. *Global Gender Gap Index 2012*. Genève.

<sup>10</sup> PNUD 2010. *MDG Yemen Report*. Sanaa. Disponible à l'adresse: <http://www.undp.org/ye/reports/14d060f9f388b7MDG%20Yemen%20English.pdf>

<sup>11</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En bref: Yémen, 2003–2008. New York.

(2011–2015), même si l'application de celui-ci a été suspendue en 2011 à cause de l'instabilité sur le plan politique.

## COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

10. Le PAM vient en aide au Yémen depuis 1967: les premiers projets englobaient un éventail d'activités et de bénéficiaires, mais suite à la réunification du pays en 1992, l'assistance a été axée sur l'éducation primaire et la promotion de la scolarisation des filles. Une assistance alimentaire a été assurée dans le secteur de l'éducation par le biais du projet de développement 4695 jusqu'en 2001; le premier programme de pays du PAM comprenait une composante destinée à promouvoir l'accès à l'éducation de base entre 2002 et 2006.
11. Conformément au Plan national de développement (2006–2010) du Yémen et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2007–2011), le programme de pays 104350 (janvier 2007–juin 2013) comportait une composante promouvant la scolarisation des filles et leur assiduité dans toutes les classes afin de réduire l'écart entre les sexes en offrant des incitations d'ordre alimentaire, et en encourageant les familles à scolariser les filles jusqu'au terme du cursus prévu. Dans les 1 300 écoles rurales ciblées dans 19 gouvernorats, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 60 pour cent et dans certains cas, il a dépassé celui des garçons.
12. Malgré les activités de plaidoyer et les mesures prises pour mobiliser des ressources, le programme de pays 104350 a cruellement manqué de fonds: il a fallu en conséquence réduire les rations, diminuer la fréquence des distributions et revoir à la baisse le nombre de bénéficiaires. En 2010, 77 pour cent (soit 85 700) des écolières ciblées n'ont reçu qu'une ration réduite au lieu des trois rations complètes prévues, et 59 000 des 115 000 écolières ciblées ont bénéficié de l'unique distribution effectuée en 2011.
13. Compte tenu de l'efficacité des distributions de rations à emporter s'agissant d'accroître la scolarisation des filles, il a été recommandé à l'issue de l'évaluation du portefeuille d'activités en 2011 que le PAM poursuive ce type d'appui; ses services logistiques et son système de distribution au Yémen ont en outre été salués. L'équipe d'évaluation a également constaté qu'il fallait améliorer la coordination avec les parties prenantes au niveau local.
14. En 2013, le portefeuille d'activités du PAM au Yémen comprend: i) le projet de développement 200432; ii) l'opération d'urgence 200451, qui vise à améliorer la consommation alimentaire des ménages exposés à l'insécurité alimentaire, des personnes déplacées et des personnes retournant chez elles; iii) l'intervention prolongée de secours et de redressement 200305, à l'appui des réfugiés; et iv) l'opération spéciale 200130, qui fournit des services aériens.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

15. Le présent projet de développement vise à remédier aux écarts entre les sexes dans le domaine de l'éducation et à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire; il contribuera ainsi à la réalisation des OMD 1, 2 et 3<sup>12</sup>. Il est conforme aux Objectifs stratégiques 4 et 5

<sup>12</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 – Réduire l'extrême pauvreté et la faim; 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous; et 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

du PAM<sup>13</sup>, ainsi qu'aux Engagements renforcés de celui-ci envers les femmes et à sa politique relative à la problématique hommes-femmes<sup>14</sup>.

16. Le projet tient compte des politiques du Gouvernement en matière d'éducation telles qu'elles figurent dans le Plan de développement pour la lutte contre la pauvreté (2011–2015). Il a été élaboré en consultation avec le Ministère de l'éducation afin de veiller à ce qu'il soit rattaché aux priorités nationales consistant à remédier aux taux élevés d'abandon et d'échec scolaires et de redoublement. Ce projet est conforme au PNUAD (2012–2015) et au cadre conjoint des Nations Unies à l'appui de la transition au Yémen (2012–2014), notamment de par sa contribution au développement et à la consolidation de la paix. Le PAM se tient en contact avec le Fonds pour la protection sociale et ses partenaires afin de faire concorder les approches-programmes et les activités de transferts monétaires assortis de conditions mises à l'essai dans le secteur de l'éducation.
17. Le projet vise les effets directs suivants:
  - augmentation de la scolarisation des filles dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM (Objectif stratégique 4);
  - augmentation du pourcentage de filles diplômées d'écoles secondaires (Objectif stratégique 4);
  - réduction des inégalités entre les sexes au niveau de la scolarisation des filles et des garçons dans les écoles primaires et secondaires bénéficiant d'une aide du PAM (Objectif stratégique 4); et
  - renforcement de la capacité des homologues gouvernementaux à assurer le suivi des indicateurs d'effets directs établis pour les programmes d'alimentation scolaire bénéficiant de l'aide du PAM et à en rendre compte (Objectif stratégique 5).
18. Le projet ciblera 35 000 écolières chaque année scolaire (42 000 au total); la distribution de rations à emporter est prévue pour les filles qui iront à l'école au moins 80 pour cent des jours de classe chaque semestre. Cette ration contribuera à l'assortiment alimentaire des ménages bénéficiaires.
19. Compte tenu des taux de dénutrition maternelle et de l'état nutritionnel inadéquat des enfants, l'éducation des filles jusqu'en dernière année constitue un point de départ pour améliorer l'existence des générations futures, puisque des femmes éduquées et en bonne santé ont et élèvent des enfants en meilleure santé.
20. Les attentes non réalisées en ce qui concerne les ressources des projets ont entraîné une nette réduction de l'envergure du présent projet par rapport à des projets antérieurs d'alimentation scolaire du PAM. En concertation avec les parties prenantes, il conviendra de définir les priorités s'agissant: i) des indicateurs se rapportant à la sécurité alimentaire et à l'éducation; ii) de l'accroissement de l'efficacité du portefeuille d'activités du PAM découlant de la convergence des activités; iii) des gains d'efficacité au niveau de la gestion de l'approvisionnement; et iv) de l'optimisation des avantages apportés par les partenariats et le partage de locaux avec des parties prenantes. De nouvelles possibilités de financement seront recensées afin de revenir à l'envergure et à la portée du projet précédent. Les priorités seront établies à partir des constatations issues de l'enquête détaillée sur la

---

<sup>13</sup> Objectif stratégique 4 – Réduire la faim chronique et la dénutrition; et Objectif stratégique 5 – Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

<sup>14</sup> WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1.

sécurité alimentaire de 2012 et de l'appui apporté par le PAM au secteur de l'éducation pour l'année scolaire 2012/13.

21. Le projet ciblera les écoles publiques des zones rurales. Le PAM et le Ministère de l'éducation sélectionneront des écoles dans chaque district compte tenu des constatations issues de l'enquête détaillée de 2012. Les critères de ciblage comprendront la situation en matière d'insécurité alimentaire et de pauvreté au niveau des sous-districts, les faibles taux de scolarisation et les fortes disparités entre les sexes, la capacité des écoles à accueillir davantage d'écolières, et l'emplacement des écoles concernées par rapport aux établissements non ciblés, afin d'éviter que les filles ne changent d'école.

<b>TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR AN</b>				
	Écolières	Membres des ménages		Total
		Hommes/garçons	Femmes/filles*	
2013	35 000	122 990	122 010	<b>245 000</b>
2014	42 000	147 588	146 412	<b>294 000</b>
2015	35 000	122 990	122 010	<b>245 000</b>
<b>TOTAL**</b>	<b>42 000</b>	<b>147 588</b>	<b>146 412</b>	<b>294 000</b>

\* Y compris les écolières.

\*\* Le total des bénéficiaires tient compte des variations d'effectifs d'une année scolaire sur l'autre.

22. Trois distributions de rations à emporter seront assurées au cours de l'année scolaire; la première couvrira la période allant d'octobre à décembre 2013.
23. Les aliments proposés ont été choisis compte tenu des préférences des ménages. En général, les grains de blé l'emportent sur la farine de blé, car le sous-produit de la mouture peut être utilisé pour l'alimentation animale, et les grains se conservent plus longtemps. Chaque écolière recevra à chaque distribution 50 kilogrammes de blé et 3 litres d'huile végétale enrichie (voir le tableau 2), soit 150 kilogrammes de blé et 9 litres d'huile végétale enrichie par écolière et par an.

<b>TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES FAMILIALES</b>	
<b>Produit alimentaire</b>	
Blé (kg/écolière/distribution)	50,0
Huile végétale (kg/écolière/distribution)	2,7
Nombre de jours d'alimentation par an	180,0

24. Le total des besoins en produits alimentaires du projet apparaît au tableau 3.

<b>TABLE 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES (en tonnes)</b>	
Blé	10 587
Huile végétale	573
<b>TOTAL</b>	<b>11 160</b>



25. Le projet sera coordonné conjointement par le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Département de l'alimentation scolaire du Ministère de l'éducation, afin qu'il soit exécuté de manière à compléter le plan national conçu pour remédier aux taux élevés d'abandon et d'échec scolaires et de redoublement ainsi qu'à des problèmes comme le fait que les salles de classe sont surchargées, que les professeurs, notamment de sexe féminin, font défaut et n'ont pas toujours les qualifications voulues, et que les bâtiments sont inadaptés. Le PNUAD met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance, ce qui témoigne des préoccupations que suscite la question de l'obligation redditionnelle au Yémen; il en sera tenu compte lors de la mise en œuvre et du suivi du projet.
26. En sa qualité de membre de l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM souscrit à la Déclaration de partenariat pour la stratégie de développement de l'éducation de base<sup>15</sup>, qui compte avec la participation du Gouvernement, des donateurs et des partenaires. Les synergies seront exploitées à la faveur de partenariats avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé visant à appuyer la planification et la mise en œuvre des activités, en particulier les campagnes de déparasitage et les interventions essentielles en matière de santé et d'éducation, y compris la formation d'enseignantes. Les liens susceptibles d'être établis avec des initiatives comme le mouvement Renforcer la nutrition seront étudiés en vue de renforcer les activités de plaidoyer axées sur la satisfaction des besoins des adolescentes.
27. Le PAM continuera de veiller à ce que les programmes menés dans le cadre de ses opérations tiennent compte de la problématique hommes-femmes, et il fera participer des femmes aux comités de gestion des vivres et à d'autres organes de décision. L'appui du PAM à l'éducation des filles contribue directement à l'autonomisation des femmes.
28. Afin de promouvoir la prise en main des activités par les pouvoirs publics, les capacités des homologues seront renforcées pour ce qui est de la gestion, du suivi et de la communication d'informations concernant les interventions appuyées par le PAM. Les améliorations au niveau institutionnel comprendront la promotion du partage des connaissances au niveau des gouvernorats et des instances centrales; en outre, la gestion des données sera améliorée afin que les effets directs escomptés puissent être mesurés. Cette démarche contribuera à la décentralisation en développant les capacités au niveau des gouvernorats et, au bout du compte, des districts. Le renforcement des capacités des homologues en matière d'exécution des programmes, de suivi des indicateurs de la condition féminine et d'établissement de rapports axés sur les résultats est lié à l'objectif du PNUAD tendant à renforcer la transparence et l'obligation redditionnelle des institutions publiques à l'appui d'une bonne gouvernance.
29. Conformément à la stratégie d'éducation nationale, le PAM travaillera avec les associations parents-enseignants pour superviser les distributions de vivres, mobiliser les communautés à l'appui de l'éducation des filles jusque dans le secondaire et fournir une aide en nature aux professeurs recrutés dans d'autres régions. Les activités de sensibilisation comprendront la promotion de la participation des femmes à diverses associations pour contribuer à l'autonomisation sociale des femmes rurales.

---

<sup>15</sup> Cette déclaration a pour but d'harmoniser les efforts des donateurs et de maximiser l'impact des interventions menées pour aider le Gouvernement à atteindre les objectifs fixés dans le domaine de l'éducation. Les partenaires comprennent l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'UNICEF et la Banque mondiale.

30. Le PAM fournira également une assistance technique en vue du transfert au Ministère de l'éducation de la responsabilité des activités. La stratégie de transition sera élaborée en collaboration avec les homologues gouvernementaux et s'inspirera du PNUAD et du plan national de transition.

## GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

31. Le Département de l'alimentation scolaire du Ministère de l'éducation sera le principal partenaire du PAM.
32. Afin d'assurer l'achat en temps voulu des denrées nécessaires, de réduire le risque de retards et de faire des économies, le PAM achètera les vivres localement, sous réserve que les prix soient compétitifs et les marchés stables.
33. Au Yémen, du fait de la topographie difficile, de l'infrastructure peu développée et des problèmes de sécurité, des capacités logistiques adaptées sont nécessaires pour assurer la continuité des livraisons aux bénéficiaires. Il faudra donc renforcer la gestion de la filière d'approvisionnement pour garantir la ponctualité des livraisons et le caractère optimal des niveaux des stocks. Si les ressources le permettent, des stocks d'urgence pour un mois seront mis en place.
34. Le PAM assurera le transport depuis les ports jusqu'aux entrepôts, au niveau central et à celui des gouvernorats, et il gèrera le transport jusqu'aux écoles en collaboration avec le Département de l'alimentation scolaire du Ministère de l'éducation. Pendant le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement, les homologues participeront de plus en plus aux opérations portuaires et au transport primaire. En fonction des fonds disponibles, seront prévus au titre du renforcement des capacités: i) un examen du système logistique en vue de confier la gestion de la filière d'approvisionnement à une entité du gouvernement central; ii) la formation des homologues aux questions relatives à l'entreposage, à la fumigation des installations de stockage des vivres dans les centres de santé, aux opérations portuaires, à la passation de marchés de transport, et au suivi des produits alimentaires; et iii) des déplacements sur le site d'autres projets menés par le PAM dans la région.
35. Les entrepôts et le matériel seront remis en état au niveau des gouvernorats. Le PAM continuera de couvrir les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention compte tenu des contraintes financières que connaît le Gouvernement.
36. Le suivi, assuré conjointement sur le terrain par le PAM, l'UNICEF et le Ministère de l'éducation, comportera des visites effectuées dans des écoles sélectionnées de manière aléatoire, sous réserve que l'habilitation de sécurité voulue soit obtenue. Le PAM et le Ministère de l'éducation analyseront les taux annuels d'inscription, d'abandon et de réussite des filles dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM afin d'évaluer les progrès accomplis. Le PAM et ses partenaires plaideront auprès de leurs homologues nationaux en faveur de la réalisation de ces objectifs par le biais de la stratégie d'éducation nationale.
37. Une évaluation externe à mi-parcours doit être effectuée en 2014; le mandat en sera établi de concert avec les homologues et les partenaires. Cette évaluation portera sur les réalisations du programme mesurées selon les critères retenus dans le tableau des résultats.

## GESTION DES RISQUES

38. Compte tenu des risques contextuels, programmatiques et institutionnels auxquels le projet est exposé, les mesures d'atténuation suivantes seront prises.
39. Du fait de la recrudescence du conflit et de l'insécurité, le PAM pourrait devoir suspendre, réduire ou reporter le projet dans certaines régions. Il continuera d'actualiser son évaluation des risques, ses mesures de préparation aux situations d'urgence et ses modes opératoires normalisés pour les situations d'urgence survenant brutalement. Le Département de l'alimentation scolaire veillera à ce que les produits alimentaires du PAM soient distribués dans les zones inaccessibles aux organismes des Nations Unies. Le PAM renforce actuellement ses liens avec des acteurs locaux, par exemple par le biais d'achats et de passations de marchés à l'échelle locale. Le bureau de pays adaptera les opérations en cas d'aggravation du conflit ou de flambée des prix des produits alimentaires et des carburants.
40. Le manque de ressources pourrait contraindre le PAM à réduire la taille des rations, la fréquence des distributions ou le nombre de bénéficiaires. Il poursuivra néanmoins ses activités de plaidoyer et de mobilisation de fonds auprès des donateurs afin de trouver de nouvelles sources de financement, parmi lesquelles pourraient figurer les partenariats avec le secteur privé et les fondations. Des possibilités de synergies naîtront de la direction qu'assure le PAM, avec d'autres, du module de la sécurité alimentaire et de la procédure d'appel global.
41. Étant donné que la supervision et le suivi pourraient se trouver limités si certaines zones couvertes par le projet devenaient inaccessibles au personnel international, le PAM compile actuellement la liste d'un groupe d'entreprises susceptibles d'apporter un appui si nécessaire.
42. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies suit les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies tendant à limiter le nombre de membres du personnel international en poste au Yémen. Le PAM applique les Normes minimales de sécurité opérationnelle, les normes minimales de sécurité des télécommunications et les réglementations régissant l'utilisation des véhicules blindés et de l'équipement de protection individuelle. Les bureaux auxiliaires recevront au besoin du matériel de communication supplémentaire et les autres articles qui pourraient être nécessaires aux fins du respect des normes.
43. Le personnel du PAM a reçu une formation exhaustive en matière de sécurité et de communication radio. Dans les zones où les déplacements nécessitent une escorte militaire, le bureau de pays ou les bureaux auxiliaires prennent des dispositions en coordination avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des affaires étrangères.
44. Afin de parer à la corruption et au détournement de ressources ou de vivres, le PAM procédera au suivi des distributions, enregistrera toutes les transactions financières et se conformera aux prescriptions relatives à l'établissement de rapports et à la reddition de comptes figurant dans l'accord de partenariat sur le terrain conclu avec les partenaires coopérants.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
<b>Produits alimentaires<sup>1</sup></b>	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
Céréales	10 587	4 541 823	
Huiles et matières grasses	573	520 857	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>11 160</b>	<b>5 062 680</b>	
<b>Total partiel, produits alimentaires</b>			<b>5 062 680</b>
Transport extérieur			50 711
Transport terrestre, entreposage et manutention			1 609 495
Autres coûts opérationnels directs			599 345
Coûts d'appui directs <sup>2</sup> (voir l'annexe I-B)			995 444
<b>Total des coûts directs pour le PAM</b>			<b>8 317 675</b>
Coûts d'appui indirects <sup>3</sup> (7,0 pour cent)			582 237
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>8 899 912</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation; le contenu peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

**ANNEXE I-B**

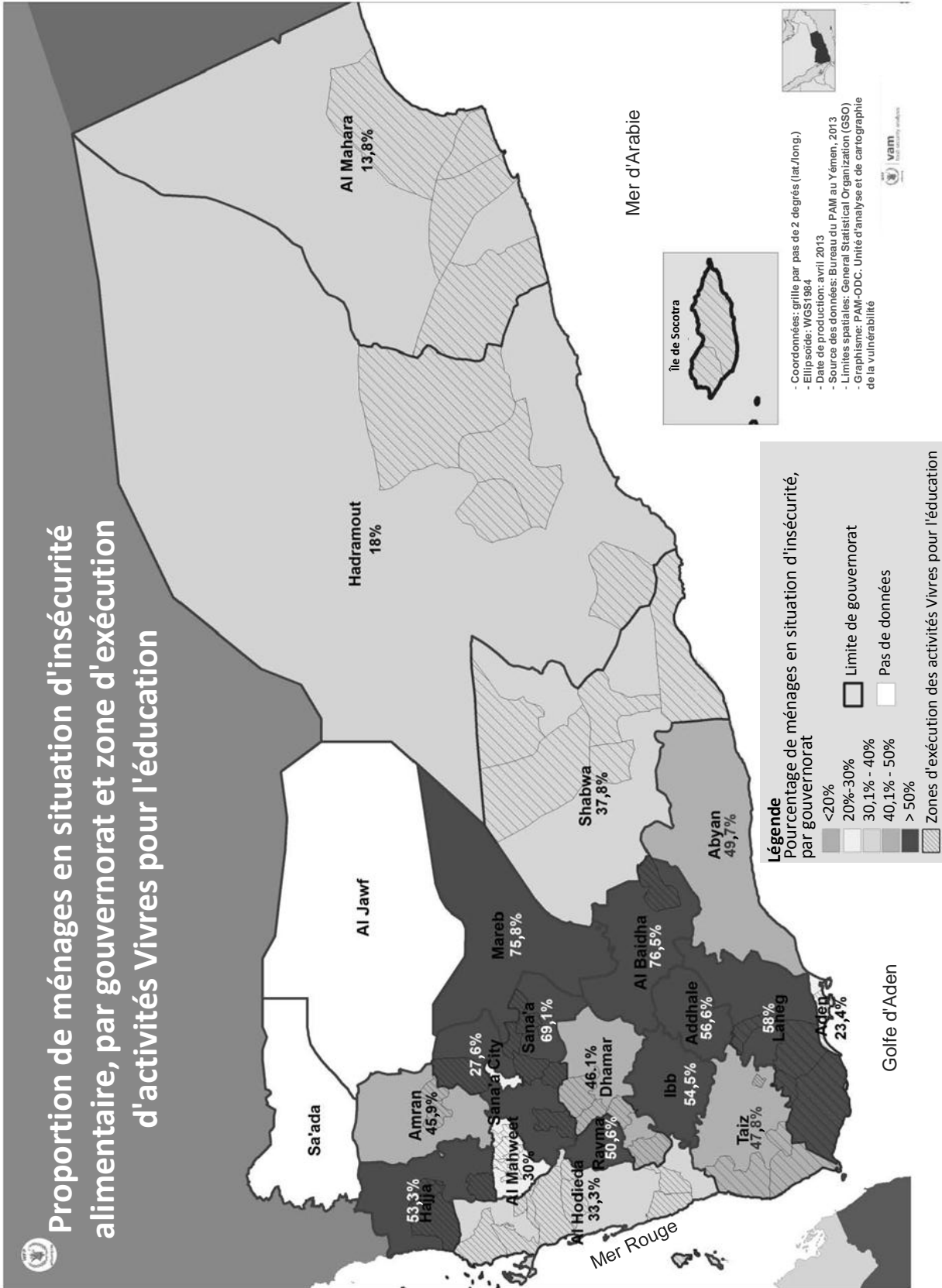
<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs recrutés sur le plan international	449 112
Personnel local – administrateurs recrutés sur le plan national	139 095
Personnel local – agents des services généraux	81 403
Primes de risque et de sujétion	97 726
Consultants internationaux	22 000
Consultants locaux	8 000
Voyages officiels du personnel	33 824
<b>Total partiel</b>	<b>831 159</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Location des locaux	8 724
Charges courantes (électricité, etc.)	14 675
Fournitures de bureau et petit matériel	2 048
Services de communications	13 170
Exploitation et entretien des véhicules	24 000
Aménagement et réparation des bureaux	17 064
Prestations de services d'organismes des Nations Unies	8 590
<b>Total partiel</b>	<b>88 271</b>
<b>Dépenses de matériel et d'équipement</b>	
Location de véhicules	20 400
Matériel de communication	13 352
Dépenses de sécurité locales	42 262
<b>Total partiel</b>	<b>76 014</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>995 444</b>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Effets directs	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses
<p><b>Domaine d'action prioritaire du PNUAD 2:</b> Accès durable et équitable à des services sociaux fondamentaux de qualité afin d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD.</p> <p>Le système des Nations Unies s'attache à appuyer les objectifs du Gouvernement s'agissant de valoriser les ressources humaines nationales, en veillant à ce que des services sociaux fondamentaux de qualité soient accessibles à tous, y compris aux personnes vulnérables touchées par le conflit et les catastrophes naturelles; et à ce que les progrès sur la voie de la réalisation des OMD concernent de manière équitable toutes les régions, les hommes et les femmes, et toutes les couches sociales.</p>		
<p><b>Effet direct 3 du PNUAD</b></p> <p>D'ici à 2015, amélioration de l'accès des groupes vulnérables et des personnes vivant dans des districts défavorisés (y compris ceux touchés par une situation d'urgence humanitaire) à des services sociaux fondamentaux durables et de qualité</p>	<p><b>Indicateurs d'effet direct du PNUAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3.1. Taux de scolarisation bruts pour l'éducation de base: Référence: total 69%; garçons 77%; filles 61% Cible: garçons 100%; filles 100%</li> <li>➤ 3.2 Taux d'achèvement du cycle primaire: Référence: garçons 72%; filles 49% Cible: garçons 100%; filles 100%</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <p>La crise financière mondiale prolongée nuit à la mobilisation de ressources</p> <p>L'accès aux communautés défavorisées est limité par l'insécurité ou le conflit</p> <p>Les prix des vivres sur les marchés sont élevés</p> <p>Des catastrophes naturelles se produisent</p> <p><b>Hypothèses</b></p> <p>Le Gouvernement a la volonté politique de financer les services publics</p> <p>Les activités ne suscitent pas de réticences culturelles</p> <p>Les ressources nécessaires et les capacités de mise en œuvre sont disponibles</p>
<p><b>Objectif stratégique 4 du PAM: Réduire la faim chronique et la dénutrition</b></p>		
<p><b>Effet direct 4.1</b></p> <p>Renforcement de la scolarisation des filles dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Scolarisation: variation annuelle du nombre de filles inscrites dans les écoles primaires et secondaires bénéficiant de l'aide du PAM Cible: augmentation de 6% dans le primaire et de 3% dans le secondaire</li> <li>➤ Taux de scolarisation brut: variation annuelle du pourcentage de filles et de garçons en âge d'être scolarisés dans le primaire ou le secondaire inscrits dans une école bénéficiant de l'aide du PAM Cible: augmentation de 6% du taux de scolarisation des filles dans le primaire, et de 3% dans le secondaire</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <p>L'alimentation scolaire ne s'accompagne pas d'une amélioration de la qualité de l'éducation</p> <p>Les normes communautaires en matière d'éducation des filles ont une incidence sur la durabilité</p> <p><b>Hypothèses</b></p> <p>Les installations nécessaires du fait de l'augmentation du nombre de filles scolarisées sont construites</p> <p>Les communautés et les associations parents-enseignants soutiennent l'éducation des filles à tous les niveaux d'enseignement</p> <p>Le nombre d'enseignantes augmente</p>



<b>ANNEXE II: CADRE LOGIQUE</b>		
<b>Effets directs</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Risques et hypothèses</b>
<b>Effet direct 4.2</b> Accroissement du nombre de filles diplômées du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre et pourcentage de filles et de garçons diplômés du secondaire dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM</li> </ul> Cible: augmentation de 3% du nombre de filles diplômées	
<b>Effet direct 4.3</b> Réduction des disparités entre filles et garçons dans les écoles primaires et secondaires bénéficiant de l'aide du PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ratio filles/garçons dans les écoles bénéficiant de l'aide du PAM</li> </ul>	
<b>Produit 4.1</b> Vivres fournis aux filles ciblées en temps voulu et en quantité suffisante pour réduire les disparités quant à l'accès à l'éducation dans les écoles primaires et secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de filles recevant une assistance alimentaire du PAM, en pourcentage du nombre prévu, par âge/catégorie d'école</li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires effectivement distribués, en pourcentage du volume (en tonnes) prévu, par type de produit</li> <li>➤ Nombres d'écoles bénéficiant de l'aide du PAM</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> Les produits alimentaires sont disponibles en temps voulu et en quantités suffisantes pour procéder aux distributions de vivres pendant toute la durée du projet
<b>Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux</b>		
<b>Effet direct 5.2</b> Progression sur la voie de la mise en œuvre de solutions nationales au problème de la faim	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de capacité nationale du Département de l'alimentation scolaire</li> </ul> Référence et cible: à déterminer en 2013	
<b>Produit 5.1</b> Activités de renforcement des capacités menées au profit du Ministère de l'éducation afin d'améliorer la qualité des données et analyses concernant l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de membres du personnel du Ministère de l'éducation, au niveau central et à ceux des gouvernorats et des districts, formés à la collecte et à l'analyse de données relatives à l'éducation</li> <li>➤ Nombre d'enquêtes de référence, de mises à jour ou d'évaluations réalisées sur les principaux facteurs à l'origine du faible taux de scolarisation des filles</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> Des ressources financières sont disponibles pour assurer les stages de formation, les enquêtes et les évaluations prévus

**ANNEXE III**



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT**

OMD	objectif du Millénaire pour le développement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance